

Haon-le-Châtel. Voici le procès-verbal de la prise de possession de la prébende; il nous donne de curieux détails sur cette ancienne cérémonie (19).

PROCÈS-VERBAL

Prise de possession de la prébende de la Perrière par M^{re} Eustache-François Mourier, prêtre sociétaire de l'église paroissiale de Saint-Haon-le-Châtel.

L'an 1772 et ce jourd'hui 22^{me} du mois de juin, sur les onze heures et demie du matin, par-devant nous Matthieu Mivière, notaire royal et apostolique au bailliage et sénéchaussée et pays de Forez, demeurant à Roanne, soussigné, au-devant de la porte d'entrée de l'église du couvent de Beaulieu en Roannais, est comparu M. Eustache-François Mourier, prêtre sociétaire de l'église de Saint-Haon-le-Châtel, lequel, adressant sa voix à révérend père François Cottereau, aumônier et confesseur des dames prieure et religieuses dudit couvent de Beaulieu, lui a dit que, par acte du 19^{me} de ce mois, reçu par nous et M^e Vincent, notre confrère, dûment contrôlé, lesdites dames en qualité de collatrices de la prébende ou commission de messes appelées la Perrière, dont était pourvu défunt M^e Joseph-

(19) *Notes sur le Prieuré d'hommes de Beaulieu. Journal de Roanne* du 8 janvier 1888.